0908135101

DATE DEPOT :	2009-09-24
NUMERO DE DEPOT :	81351
N° GESTION :	1979B02685
N° SIREN :	315429837
DENOMINATION :	CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT REAL ESTATE
ADRESSE :	91/93, BD PASTEUR 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/06/03
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)
	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMP
	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

CERTIFÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

24 SEP. 2009

D135

CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT REAL ESTATE

DE DÉPOT

PG 3 - 6-09
EC - RS - CA

Société anonyme au capital de 11 008 372 euros
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS
315 429 837 RCS Paris

738 2635

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 3 juin 2009

L'an deux mil neuf, le 3 juin à quatorze heures trente, les actionnaires de la Société CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT REAL ESTATE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Paris au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettres en date du 13 mai 2009.

La Société PRICE WATERHOUSE COOPERS, Commissaire aux Comptes titulaire représentée par Monsieur Jean Pierre BOUCHART, a été régulièrement convoquée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée à son entrée en réunion à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Fathi JERFEL préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Yves PERRIER représentant la Société CAAM GROUP, actionnaire présent possédant le plus grand nombre d'actions et Monsieur Paul-Henri de la PORTE du THEIL, acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Frédéric CELLIER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote, compte tenu des délibérations relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- les copies des lettres de convocation,
- les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31/12/2008,

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- les rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire,

- les rapports du Commissaire aux Comptes,

- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation à l'Assemblée.

L'Assemblée lui rend acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions spéciales visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et approbation des dites conventions ;
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil d'Administration ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Nomination du Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour réaliser les formalités.

Le Président donne lecture des rapports du Conseil d'Administration puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Le Président informe l'Assemblée Générale de la démission de leur mandat d'administrateur de Messieurs Bernard MICHEL et Jean-François ABADIE, respectivement à compter du 25 février et du 28 mai 2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, en conséquence, de la démission de Monsieur Bernard MICHEL à compter du 25 février 2009 et de Monsieur ABADIE à compter du 28 mai 2009.

Personne ne demandant la parole, le Président ne met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- les rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire,

- les rapports du Commissaire aux Comptes,

- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation à l'Assemblée.

L'Assemblée lui rend acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions spéciales visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et approbation des dites conventions ;
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil d'Administration ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Nomination du Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour réaliser les formalités.

Le Président donne lecture des rapports du Conseil d'Administration puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Le Président fait part à l'Assemblée Générale de la démission de Monsieur Jean-François ABADIE de son mandat d'administrateur, à compter du 28 mai 2009.
L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, en conséquence, de la démission de Monsieur ABADIE à compter du 28 mai 2009.

Personne ne demandant la parole, le Président ne met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport dans son intégralité et approuve les dites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit un bénéfice de 4 512 769,20 euros de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008	4 512 769, 20	euros
- Affectation à la réserve légale	225 638, 46	euros
- Report à nouveau antérieur	7 040 786,14	euros
- Report à nouveau après affectation	11 327 916, 88	euros

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de la Société CAAM Group pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la nomination à titre provisoire au Conseil d'Administration de Monsieur Fathi JERFEL, domicilié 36 allée du lac inférieur 78110 Le Vésinet, effectuée lors du Conseil d'Administration du 30 janvier 2009, pour la durée du mandat de son prédécesseur, Monsieur PELOSOFF soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société, du Cabinet PRICE WATERHOUSE COOPERS, 63 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine, représenté par Monsieur Jean-Pierre BOUCHART, pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme en remplacement de Monsieur Pierre COLL, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société, Monsieur Etienne BORIS, 63 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine, pour une durée de six ans soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à tout dépôt et toute formalité de publicité prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures 30.

Le Président : Monsieur Fathi JERFEL

Les Scrutateurs : Pour CAAM GROUP
Monsieur Yves PERRIER

Monsieur Paul-Henri de LA PORTE du THEIL

Le Secrétaire : Monsieur Frédéric CELLIER